

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Délibération n° XXXX/2024	<b>Objet</b> : Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SAGE de l'Yerres) révisé

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin à 19 h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

**Présents :**

**Absents représentés :**

**Absents :**

M..... a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

**Vu** le Code de l'environnement et notamment les articles R.212-38 et R.212-39 ainsi que l'article R.436-48 ;

**Considérant** la validation du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SAGE de l'Yerres) révisé par la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Yerres le 27 mars 2024 ;

**Considérant** la nécessité de se prononcer sur ce projet révisé ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**A**

**ARTICLE UNIQUE : DONNE** un avis favorable/défavorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SAGE de l'Yerres) révisé.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 20 juin 2024

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

*Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*